



Comité technique local (CTL) du 17 janvier 2019

Les élus FO DGFIP 67 ont participé à cette seconde convocation du CTL « emplois » considérant qu'il n'était pas opportun de pratiquer la politique de la chaise vide dans une période de fortes restructurations impactant les personnels et le service public, et souhaitant mettre la direction face à ses contradictions et à ses justifications mensongères concernant les suppressions d'emploi.

Retrouvez la déclaration liminaire commune des 3 organisations syndicales présentes sur notre site web local. Retrouvez également sur notre site les tableaux des suppressions d'emplois par service, le tableau des transferts d'emplois suite à restructuration et le tableau des effectifs 2019 pour chaque service.

Retrouvez un **point spécial PAS** en fin de ce compte-rendu.

SITUATION des EMPLOIS de la DRFIP pour 2019

Alors qu'une organisation syndicale présente ne souhaitait pas participer aux débats, **les élus FO ont porté différentes interventions** :

- D'abord nous avons indiqué que les SIP et SIE perdaient 15 emplois l'année de la mise en place du PAS pour relever l'opposition des discours de notre DG qui, dans un premier temps, disait qu'avec le PAS les SIP devaient être préservés alors que le Ministre Dussopt justifiait les 2130 emplois supprimés à la DGFIP par cette même mise en place...
- Ensuite, *FO DGFIP 67 a fait remarquer* que ce ne sont pas 31 emplois qui sont supprimés mais 32, l'emploi supplémentaire servant à implanter un emploi au PELP (-32+1 =-31). Les élus FO ont donc demandé quelle structure avait financé cette suppression supplémentaire ? La question nous semblait facile...mais la direction ne l'a pas comprise, répétant inlassablement que le 32^{ème} emploi supprimé avait été pris dans la masse des emplois. Pourtant, il y a bien 9 services qui perdent un emploi de contrôleur quand les documents de la DG ne prévoient que 8 suppressions...Pourtant, il a bien fallu « financer » cette création...apparemment il manquait des comptables côté Direction...
- 1 emploi d'IDIV est implanté au SAR sachant qu'un IDIV y est déjà affecté
- A ceux qui en doutaient encore, ces suppressions sont la preuve que les restructurations permettent de poursuivre les suppressions d'emploi et en aucun cas, comme c'est avancé par la direction, pour un meilleur service rendu et pour améliorer les conditions de travail :
 - les SIE de Sarre-Union et de Wissembourg ont été transférés en 2018 et la direction supprime un emploi au SIP au 01/01/2019
 - la suppression du SIE d'Erstein et le transfert des emplois au SIE de Sélestat au 01/01/2019 s'accompagne de la suppression d'un emploi au 01/01/19 à Sélestat...
 - les trésoreries d'Erstein et de Bouxwiller reçoivent des missions et des emplois au 01/01/19 suite aux suppressions de 2 trésoreries et la direction ne trouve rien de mieux que de supprimer un emploi à Erstein et un à Bouxwiller en même temps...
 - les restructurations s'accompagnent de transfert de chaises vides à Bouxwiller et à Truchtersheim...
 - certains services se voient appliquer une double peine dans le cadre du transfert du CSPI alors que l'on sait que certains SIP ne faisaient plus de CSP ou que d'autres n'en faisaient plus que certains mois de l'année pour « libérer » les agents sur d'autres tâches. Ainsi les SIP de Haguenau, SIP-SIE de Saverne, SIP Strasbourg Ouest, SIP Strasbourg Est, SIP Schiltigheim perdent les emplois « liés » au CSPI mais subissent en plus 1 ou 2 suppressions d'emploi au titre du PLF 2019

Après cette première salve, la Directrice nous a répondu que certaines fonctions (compta, accueil, caisse) se resserraient quand 2 trésoreries fusionnaient et qu'on pouvait donc supprimer des emplois.

Les élus FO DGFIP 67 lui ont alors relu une partie de la déclaration liminaire FO Finances du CHSCT du 15/11/18 :

« à force de regrouper des communes et des budgets à la Trésorerie de Molsheim, le relevé BdF est monté à 62 pages il y a quelques jours !!! Autant vous dire que le traitement de ce type de relevé ne prend pas quelques minutes ! Au contraire,

2 agents (1/3 de l'effectif...) doivent s'y investir pendant plusieurs heures voire une majorité de leur temps de travail. Et pendant ce temps là qui fait le reste du travail ??? (sachant que c'est la trésorerie qui gère la caisse en pleine période d'échéance...).

D'ailleurs, **jusqu'à combien de collectivités et de budgets à gérer la qualité de service rendu aux collectivités est-elle maintenue**, puisque selon vos dires les regroupements de trésorerie permettent d'améliorer cette qualité ? Jusqu'à 92 budgets comme à Obernai à partir de l'année prochaine ? Jusqu'à 135 comme à Truchtersheim ? Jusqu'à 142 comme à Bouxwiller ? »

La directrice nous a répondu qu'elle voyait ce que pouvaient donner 62 pages de relevé BDF..

- la suppression d'un emploi à Brumath, déjà en grande difficulté de personnels, préfigure-t-elle la suppression de sa partie hospitalière ou de la trésorerie toute entière ? Pour la Directrice ce n'est pas à l'ordre du jour en ce 17 janvier.
- les élus FO ont demandé à la direction quel(s) service(s) se cachai(en)t sous le nom « services techniques » sachant que 2 B et 4 C y sont affectés et que ces services techniques sont différents des services communs et ne font pas partie de la Direction. Eh bien personne n'a pu nous répondre...la recherche est toujours en cours...et nous l'attendons !

Vote : bien évidemment tous les élus du personnel ont voté contre les suppressions d'emplois !

Evolution du périmètre du PCR

La direction souhaite transférer la mission et les emplois du CSPI (Contrôle sur pièces d'initiative) des SIP vers les PCR sauf pour Molsheim et Erstein, sans que la direction ait pu donner d'explication.

Ce transfert étant justifié par la Direction par « la baisse constante du nombre de CSP constatée depuis 2010 », *les élus FO sont intervenus* pour rappeler le pourquoi du comment : pour faire face aux suppressions d'emplois années après années, le CSP a été abandonné ou cantonné pour l'essentiel au premier trimestre de l'année dans beaucoup de SIP !

La Direction l'a reconnu mais a précisé qu'elle souhaitait préserver ce qui reste du CSP en le sortant des SIP.

En réponse aux questions de FO DGFIP 67 sur cette « préservation », la Direction a indiqué qu'elle ne prenait pas d'engagement par rapport aux suppressions d'emplois 2020 au PCR...et que les agents transférés au PCR n'avaient pas de garanti de faire du CSPI car ils seront intégrés dans une équipe.

Les élus FO se sont abstenus lors du vote car, malgré la cohérence métier, il y aura des impacts RH.

Evolution d'organisation du recouvrement des RNF (Recettes non fiscales)

La direction locale souhaite revenir sur le projet de l'ancien DRFIP et donc revenir à l'existant. Ca tombe bien, c'est ce que nous avons demandé, entre autres, à la directrice le jour de son arrivée, en audience !

Lors du vote, comme nous avons voté contre la restructuration proposée par l'ancien Directeur et que le vote ne portait que sur le retour à l'existant, les élus FO DGFIP 67 ont voté POUR, en cohérence !

SFP et CFDT ont voté contre.

QUESTION DIVERSES soulevées par les élus FO

- Géographie revisitée : voir le tract « La DGFIP éparpillée façon puzzle » sur le site FO national.
Projet du DG : points de contact ruraux à la place des trésoreries. Organisation du SPL en fronts offices (1A pour l'expertise et le conseil) et backs offices concentrés en quelques lieux départementaux (tout le reste du travail en trésorerie) ; trésoreries hospitalières regroupées sur les GHP (50 ETP max) ; SIP ET SIE regroupés (50 ETP maxi). Pour FO DGFIP, c'est un service rendu à géométrie variable, différencié sur les territoires, combinant services de plein exercice et simples points de contact et à caractère plus ou moins permanent (MSAP ou minibus/camping-car).
En réponse à nos questions et nos interventions, la Directrice a précisé que le projet départemental ne remontrait sans doute pas pour le 15/02 (cependant au Collège de l'Encadrement, elle a dit l'inverse...) la réunion compte tenu du Grand Débat National, compte tenu que la DG n'avait pas encore fait connaître le nombre de suppressions d'emplois pour les 3 ans à venir et le cahier des charges de la géographie revisitée. Pour la Directrice, les points de contacts sont une bonne réponse et les bus ou camping car, qu'elle qualifie de MSAP mobiles, très intéressants...
- Télétravail : Mail du 22/01 de la direction à tous les agents : l'avis des chefs de service sera demandé et la Direction analysera le tout. N'hésitez pas à contacter l'équipe de FO DGFIP 67 !
- Agences comptables en SPL et EPS : *En réponse à nos questions*, la Directrice nous a informé qu'elle avait présenté, avec les comptables concernés, à 4 ordonnateurs ces agences comptables, « mais sans insister ». Une collectivité pourrait éventuellement être intéressée.

- Majoration de 0,2% pour paiement par chèque pour montant > 1000€ : les élus FO ont bien entendu dénoncé la cacophonie gouvernementale. Pour l'avenir, on ne sait pas si cette majo restera. Les élus FO ont dénoncé aussi l'évolution de la DGFIP qui en est arrivée à majorer la dette de quelqu'un qui payait alors que notre rôle est de poursuivre ceux qui ne payent pas !!!
- Picquart : Rien de nouveau concernant le déménagement du SL-REC (marchés pas lancés) ; RAS concernant la transformation du CPS en CdC.
- Ménage : Suite au dernier CHSCT, les élus FO DGFIP 67 en CTL ont interrogé la direction sur ce point : la société Onet a été rencontrée. La direction attend la fin des travaux à la Direction pour éventuellement changer les conditions de réalisation du marché. La Direction souhaite diffuser aux agents dès que possible le calendrier de passage des différents travaux sur les gros sites.
- Espace détente / coin repas Direction : suite à **notre** question, la Direction nous a appris que quelques travaux étaient à venir en 2019, avec agrandissement du coin repas et création d'un point d'eau.

- Point spécial PAS : en fait ce CTL, suite à la lecture de la déclaration liminaire commune a commencé par un point divers concernant le PAS puisque c'est l'actualité la plus brûlante de la DGFIP...

Pour notre Directrice, le Ministre reconnaît le travail des agents et accompagne la réforme. On donne aussi l'image d'une administration qui accompagne la réforme

Le problème du réseau informatique est une difficulté pénalisante supplémentaire du pour beaucoup au réseau SFR et non à nos applications.

Les élus FO ont demandé des précisions sur le périmètre du versement de la prime. Depuis le CTL, nous vous avons transmis par mél le texte de la Centrale et des infos complémentaires sont venues préciser les choses...et donc exclure certains collègues...

Comme pour certaines autres primes, par exemple la prime accueil, les effets d'annonce du début se sont vus confrontées à la réalité...et le nombre de bénéficiaires avait très fortement diminué. FO DGFIP 67 a donc formulé cette crainte en CTL. La direction nous a affirmé qu'il n'y aurait pas de quotas...mais les dernières consignes de la DG sont plus strictes et visent clairement à exclure ceux qui ne sont pas en fonction au 02/01/19...comme si le PAS n'avait pas commencé avant...comme si les effets du PAS n'allaient pas se faire sentir après janvier !!!


Les élus FO DGFIP 67 ont dénoncé le rythme infernal des campagnes qui s'enchaînent pour les collègues des SIP : IR 2018 – paiements+ formations PAS 2018 – campagne PAS 2019 – IR 2019 – paiements 2019...soit 1an et demi sans pause, sans temps morts pour respirer et rattraper le retard (au contraire il s'accumule) ! Et les suppressions d'emplois continuent !!!

Les élus FO ont également interrogé la direction sur la présence de France 3 au CPS sans information préalable des collègues et sans que ceux-ci aient donné leur autorisation pour être filmé : la direction a été prise de cours par une équipe de F3 venue sans autorisation au 35 Vosges pour filmer des agents au téléphone. De fait elle n'a pu prévenir le CPS au préalable.

Délestage / renfort : renfort 200 = 1^{ère} vague de renfort sur toute l'année (5 postes téléphoniques)
renfort 500 : pas de cadre mais plus temporaire

Le nombre d'habilitations consultpass va augmenter en fevrier-mars puis progressivement, y compris aux SIE.

Vos élus : José-Luis PEREIRA, Virginie BRACHET, Corine BOURHIS, Patrick BAVARD
Experte : Marie-Claire SAIDOU

<p>Section FO DGFIP 67 fo.drfip67@dgfip.finances.gouv.fr</p> <p>site local : www.fo-dgfip-sd.fr/067/ site national : www.fo-dgfip.fr/</p> 	<p>BULLETIN D'ADHESION</p> <p>à retourner à : Section FO DGFIP 67 - DRFIP</p> <p>NOM : PRENOM :</p> <p>GRADE : Echelon : Indice :</p> <p>AFFECTATION :</p> <p>déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP</p> <p>Fait à : le (signature)</p> <p>➔ crédit d'impôt sur la cotisation syndicale à hauteur de 66% de son montant</p> <p>Secrétaire départemental et permanent syndical local : José PEREIRA ☎03.88.56.54.25</p>
---	--